

# Chassez le blasphème, il revient au galop

PAR ANASTASIA COLOSIMO

**Mascarade.** La législation française, pourtant pavée de bonnes intentions, encourage la communautarisation et affaiblit les libertés.

**Q**ue savons-nous au juste du blasphème ? Sinon qu'il persiste, aujourd'hui comme hier, à hanter les consciences, qu'il inspire un double rejet, à la fois de celui qui croit au ciel et de celui qui n'y croit pas ? Sans doute un esprit positiviste pouvait-il croire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il en irait du blasphème comme de la religion et que tous deux disparaîtraient sous l'avancée du progrès. Sans doute un esprit sceptique voudrait-il croire, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'il en va de la résurgence du blasphème comme de la revanche du religieux et que tous deux procèdent du retour de l'obscurantisme. Il est vrai que de Salman Rushdie à *Charlie Hebdo* en passant par les Pussy Riot, « Piss Christ » ou encore « Innocence of Muslims », le blasphème est devenu, depuis quelques décennies, l'enjeu de crises planétaires répétées, révélant chaque fois un malaise dans la sécularisation.

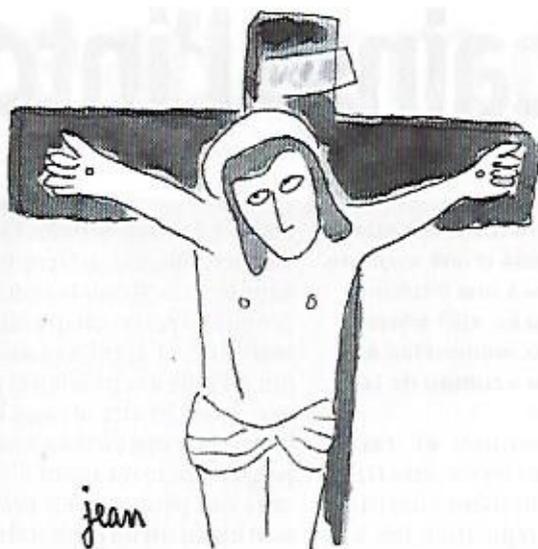
Dans le monde musulman, l'interdiction du blasphème est devenue un outil redoutable de répression des minorités au niveau national et d'accélération du choc des civilisations au niveau international. A ce défi l'Europe prétend répondre, de manière unifiée, par la liberté d'expression et l'esprit de tolérance et d'ouverture sans lesquels il n'y pas de société démocratique. Seulement, à y regarder de plus près, la majorité des pays européens continue à condamner le blasphème. Tandis qu'en Grèce, en Italie et en Irlande la loi l'interdit explicitement au nom de la protection des vérités religieuses, considérées comme sacrées, d'autres pays, comme l'Autriche, le Danemark, l'Espagne ou encore l'Allemagne, ont préféré traduire le blasphème en langage séculier. Le « crime sans victime » est ainsi devenu, sans doute par une opération du Saint-Esprit, une offense aux croyants ou une atteinte à leurs sentiments religieux. La



**Anastasia Colosimo Enseignante en théologie politique à Sciences po Paris. Auteure des « Bûchers de la liberté » (Stock).**

mascarade est simple. Pour éviter d'opposer un principe séculier, la liberté d'expression, à un principe religieux, le blasphème, ces pays ont procédé à une traduction permettant d'opposer cette fois-ci deux droits de l'homme, la liberté d'expression, d'une part, le respect des sentiments d'autrui, d'autre part. Le vilain mot a disparu, le résultat, lui, reste le même.

**Le « crime sans victime » est ainsi devenu, sans doute par une opération du Saint-Esprit, une offense aux croyants ou une atteinte à leurs sentiments religieux.**



Son article sur Ponce Pilate déplut.

Quid de la France ? L'expression est régie dans notre beau pays par la loi sur la liberté de la presse de 1881, qui a montré une robustesse suffisante pour traverser les affres de la Collaboration, puis les méandres de la décolonisation sans jamais subir de modification substantielle. Il faudra attendre 1972 pour que le Parlement vote à l'unanimité la loi Pleven et introduise l'interdiction de la provocation à la haine, à la violence, à la discrimination, ainsi que la diffamation et l'insulte envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion.

Louable intention, conséquences désastreuses ! A partir des années 1990, les procès en blasphème se suivent et se ressemblent. L'amalgame entre critique ou caricature d'une religion et offense aux adeptes de cette religion bat son plein. Des associations catholiques intégristes et des associations musulmanes jubilent. L'exemple le plus édifiant est celui du procès intenté contre *Charlie Hebdo* en 2007 par l'Union des organisations islamiques de France et la Grande Mosquée de Paris en raison de la publication par l'hebdomadaire des caricatures de Mahomet.

Mais la loi ne fait pas que réintroduire un délit de blasphème déguisé. En procédant à une communautarisation sauvage des individus et en encourageant la concurrence identitaire et mémorielle, elle a ouvert la voie à une inflation sans précédent de lois venant limiter la liberté d'expression. Loin d'apaiser les consciences, elle encourage les haines et tribalise les esprits. C'est à se demander comment la France peut encore arguer qu'elle entend défendre la laïcité et résister à la tentation communautariste alors que, dans ses lois, elle donne libre cours aux revendications communautaires. En donnant droit à toutes les plaintes pour outrage, nous faisons entrer le loup dans la bergerie ■

## Les Bonnes Adresses du Point

**Finsbury**  
The smart shoes

Modèle Emily Stage  
Gamme Casual  
139€

**OFFREZ-VOUS**  
**2 PAIRES pour 330€**

NOUVELLES OUVERTURES  
Bruxelles, C. Cial Val d'Europe, Biarritz (juin 2013)

72 MAGASINS

NOUVEAUTE TELECHARGEZ L'APP FIDELITE

NEW E-SHOP  
[finsbury-shoes.com](http://finsbury-shoes.com)

**À l'Espace Topper** le mobilier d'autrefois n'a jamais été plus moderne!

**Mobilier contemporain**  
147 rue St Charles  
Paris 15<sup>e</sup>, 7j/7  
01 45 75 02 81  
M<sup>o</sup> Boucicaut  
P. gratuit

**Vive l'authentique et le « factory »!**  
Deux grandes tendances revisitées par des designers inspirés et servies par une fabrication française irréprochable, associant la pure tradition artisanale au meilleur des nouvelles technologies.

**Sur 700 m<sup>2</sup>**, tilleul massif et patines colorées soulignent le charme du naturel, ferronneries et jeux de tiroirs célèbrent l'esprit de l'atelier.

**Composez l'intérieur qui vous ressemble** avec l'appui des conseillers de l'une des plus grandes figures de l'ameublement parisien.

**Espace Topper**  
Maison familiale depuis 1946

Pour toute parution : 01.44.10.13.64